

en faire une revue générale. Les troupes étant en bataille, M. de Callières envoya dire à M. de Vaudrenil de le faire avertir dès que la revue serait faite, qu'il voulait voir défilér les troupes devant lui, et ordonna que les officiers le saluassent de la pique : l'ordre en fut donné aux troupes. M. de la Durantaye, qui était un des plus anciens capitaines, par son rang, du régiment de Carignan, opina contre, et fit connaître que ce salut n'était dû qu'aux princes ou maréchaux de France. M. de Vaudrenil, par son major, en fit porter la parole à M. de Callières. La chose fut longtemps indécise. Enfin arriva M. de Callières dans sa calèche, d'où il ordonna aux troupes de défilér et de lui faire le salut. M. de Vaudrenil lui dit que c'était contre les ordres du roi, et qu'il ne le ferait que par un ordre par écrit : en même temps on fit apporter une caisse de tambour, et l'ordre y fut écrit dessus, et le salut se fit. Parmi tous ces mouvements, il y avait de la partialité : M. de Callières avait sa cour et M. de Vaudrenil la sienne. La plupart étaient fort embarrassés, ne sachant sur qui le gouvernement tomberait ; dans cette attente chacun raisonnait. Comme je n'avais point de parti et que j'étais également bien avec tous les deux, je me souviens qu'étant avec M. de Vaudrenil, il me demanda, le même jour que les nouvelles de France arrivèrent,¹ ce que j'en pensais : je lui dis nettement que je croyais que M. de Callières l'emporterait ; et j'en étais presque sûr parce que M. le chevalier de Crissasy m'avait fait confidence des avis que M. de Callières avait reçus par les Anglais. Cependant M. de Vaudrenil me dit qu'il n'en tâterait que d'une dent. Le même jour, les paquets de la cour arrivèrent, qui confirmèrent ce que je savais. M. de Vaudrenil n'eut pas de plus grand empressement que de venir à ma rencontre, pour me dire de ne point révéler ce qu'il m'avait dit ; je lui ai tenu parole, car voilà la première fois que je l'ai mis à jour. Les partisans de M. de Vaudrenil, quoique par la même promotion il fût nommé gouverneur de Montréal et M. de Ramesay commandant des troupes, se trouvèrent fort embarrassés, entre autres M. de la Durantaye qui, tout d'un coup prit son parti, demanda à passer en France, où il fit démission de sa compagnie, et fut fait conseiller au Conseil de Québec."

Dans ces dernières lignes, les faits sont entassés un peu à la hâte, mais ils paraît bien qu'ils ont eu lieu. M. de la Durantaye ne fut pas nommé immédiatement au Conseil Souverain : il y avait trop de *tirage* entre les puissances de la colonie. Le roi lui accorda, pour patienter, une pension annuelle de 600 francs, somme qui correspond à 400 piastres de nos jours. Voici le texte du brevet concernant cette faveur :

"Aujourd'hui, dix-huitième du mois de mai mil sept cent un, le Roi étant à Versailles, voulant donner au S^r de la Durantaye, ci-devant capitaine d'une compagnie de soldats du détachement de la marine² dans

¹ Nommant de Callières gouverneur général.

² Troupe soldée par le budget de la marine. C'était de l'infanterie ordinaire et non pas des marins.